# Fonds d'actions mondiales Croissance durable **AGF**

**AGF** DURABLE

Investir dans des occasions thématiques à croissance élevée, liées à l'investissement durable.



## Pourquoi investir dans ce Fonds?

Recherche de rendements et incidence positive

En mettant l'accent sur les entreprises qui proposent des solutions aux enjeux de développement durable à l'échelle mondiale, la stratégie peut aider les investisseurs à participer à la transition vers une économie durable et à en bénéficier.

2 |

Véritable diversification du portefeuille

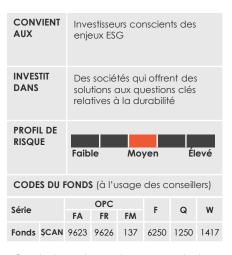
L'approche thématique de la stratégie permet d'obtenir un portefeuille qui diffère généralement des indices boursiers canadiens et mondiaux en ce qui concerne les répartitions sectorielles et géographiques.

} Le F

Le Fonds d'origine

Ce Fonds était l'un des premiers fonds d'investissement durable – au monde – et le premier au Canada à faire état de son empreinte carbone\*.

\* Source : Placements AGF Inc. Selon la date de lancement du Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF, soit le 31 décembre 1991.



Pour de plus amples renseignements au sujet de ce Fonds et de ce qu'il offre, veuillez visiter le site AGF.com et consulter le prospectus simplifié.

Signataire de :















Placements AGF Inc. ("AGFI") est signataire des principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis décembre 2015, et membre bienfaiteur de l'Association pour l'investissement responsable (AIR). Pour consulter la page consacrée au statut de signataire de PAGFI, veuillez cliquer ici (en anglais seulement).

#### Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF

#### L'intensité carbonique du portefeuille est de 37 % inférieure en fonction des revenus à celle de l'indice de référence

Stratégie d'actions mondiales Croissance durable AGF



Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t. éq. CO<sub>2</sub>)

#### Un investissement de 1 M SUS dans le portefeuille équivaut à :





de charbon

préserver



#### Occasions de croissance élevée

Nous estimons que quatre grands thèmes se prêtent bien à la transition vers une économie plus durable.



- Production d'éneraie renouvelable
- Véhicules électriques et *autonomes*
- Villes intelligentes
- Automatisation et contrôle des processus



- Recyclage
- · Service de aestion des déchets
- Lutte contre les émissions



et traitement des eaux usées



- Traitement des eaux
- Infrastructures hydrauliques
- Irrigation



Santé et bienêtre

- Modes de vie sains
- Aliments durables
- Accès au capital
- Produits plus sécuritaires

Source : Service de l'exploitation AGF et Trucost, au 30 juin 2021, Trucost est un fournisseur externe de services de données que Placements AGF a engagé pour mesurer l'intensité carbonique et l'empreinte écologique du portefeuille et de l'indice de référence. Aucun des renseignements provenant de Trucost n'est destiné à constituer ou à être interprété comme un conseil d'investissement ni à être considéré comme une recommandation en faveur (ou en défaveur) d'un type quelconque de décision d'investissement et ne peut être utilisé comme tel. Les données historiques et l'analyse mentionnées dans les présentes ne doivent pas être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction du rendement futur.

Hypothèses: Source: Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, au juin 2021 (dernier rapport disponible). Trucost, au 30 juin 2021. L'impact sur l'environnement est comparé au moyen de la mesure en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t eq. CO<sub>2</sub>). Au 30 juin 2021, l'impact du Fonds sur l'environnement représentait 156,65 t éq. CO<sub>2</sub>, alors que celui de l'indice MSCI Monde (tous pays) était de 249,26 t éq. CO<sub>3</sub>. Selon les données de 2020 de l'EPA, par année, un véhicule à passagers émet 4,60 t éq. CO<sub>2</sub>, un acre de forêt absorbe 0,82 t éq. CO<sub>3</sub>, la combustion d'une tonne métrique de charbon émet 1,99 t éq. CO<sub>2</sub> et un baril de pétrole utilisé libère 0,43 t éq. CO<sub>3</sub>. Un investissement de 1 million \$ dans le Fonds aurait représenté une empreinte de 57,05 t éq. CO2 moins élevée que celle d'un investissement de 1 million \$US dans l'indice MSCI Monde (tous pays) (source : Trucost).

Le 2 avril 2012, l'indice de référence du Fonds, l'indice composé S&P/TSX, a été remplacé par l'indice FTSE 50 Technologies de l'environnement. Puis, le 1er mars 2014, l'indice de référence du Fonds a été remplacé par l'indice MSCI Monde (net). Dans ces deux cas, les modifications à l'indice de référence ont été appliquées à partir de ces dates respectives. Le 1er octobre 2020, AGF a réduit les frais de gestion de la série OPC de 2,00 % à 1,65 % et les frais de gestion de la série F de 0,90 % à 0,65 %.

### Pour plus de détails, communiquez avec votre conseiller financier et visitez le site AGF.com.

#### À L'USAGE DES CONSEILLERS AUPRÈS DES INVESTISSEURS

Le présent document est destiné aux conseillers et vise à les aider à déterminer quels investissements conviennent le mieux aux investisseurs. Tout investisseur devrait consulter son conseiller pour déterminer quels investissements conviennent le mieux selon son portefeuille de placements et ses objectifs personnels à cet égard.Des commissions de vente, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être reliés aux fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement antérieur ne se reproduira pas nécessairement.

Les renseignements fournis par MSCI sont réservés à un usage interne. Ils ne peuvent être reproduits ni rediffusés sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisés pour créer des instruments, des produits ou des indices financiers. Aucun des renseignements fournis par MSCI n'est destiné à constituer un conseil d'investissement ni une recommandation en faveur (ou en défaveur) d'un type de décision d'investissement et ils ne peuvent être utilisés comme tels. Les données et les analyses antérieures ne doivent pas être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction du rendement futur. Les renseignements sont fournis par MSCI « en l'état » et leur utilisateur assume l'entière responsabilité de l'usage qu'il en fait. MSCI, chacune de ses filiales ainsi que chaque personne participante ou liée à la collecte, à la saisie ou à l'élaboration de renseignements de MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») se dégagent expressément de toute responsabilité (notamment en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence, de non-violation, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces renseignements. Sans préjudice de ce qui précède, une Partie MSCI ne peut en aucun cas être tenue responsable au titre de dommages directs, indirects, particuliers, collatéraux, punitifs, consécutifs (y compris, sans s'y limiter, la perte de bénéfices) ou de toute autre nature (www.msci.com).

MC Le logo «AGF» est une marque de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et est utilisé aux termes de licences. Date de publication : le 26 juillet 2021.